

Compte rendu du conseil municipal du 01/09/2023

1 Délibération n°2023.53

La commune a reçu les dons suivants :

- 40€ M Leblanc Sébastien
- 10€ M Jénart Sébastien
- 5€ de Mme Payet Georgette
- 1500€ de TFY
- 500€ de sarl Jouan transport
- 40€ de Mme Antunez Angélique
- 50€ de Attitud B
- 30€ de Adam Laurent
- 50€ de SPI extincteurs
- 150€ de Mme Lenoble Joelle

Approbation à l'unanimité

2 Délibération n°2023.54

Les statuts de la CCYN ont été modifiés, les compétences de la CCYN sont étendues, elles concernent aussi :

- La protection et la mise en valeur de l'environnement dans le cadre de schémas départementaux et de soutien aux actions d'économie d'énergie
- La construction, l'entretien et le fonctionnement d'équipements sportifs et culturels d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire
- L'action sociale d'intérêt communautaire
- La création et la gestion de maisons de services public (ex : France Services)

Approbation à l'unanimité

3 Délibération n°2023.55

Suite à la proposition de la CCYN de s'occuper du marché de la cantine scolaire, le conseil souhaite attendre une étude avant de s'engager et il souhaite par le fait conserver le prestataire actuel.

Approbation à l'unanimité

4 Délibération n°2023.56

Convention de mise à disposition, pour l'année 2023-2024, au profit de la CCYN du service restauration et du personnel communal pour les extrascolaires et le mercredi.

Approbation à l'unanimité

5 Délibération n°2023.57

Convention de mise à disposition, pour l'année 2023-2024, au profit de la CCYN de maximum une personne de la commune pour le temps méridien

Approbation à l'unanimité

6 Délibération n°2023.58

Suite au retour de la ZOE chez Renault, l'assurance Thémis nous reverse un chèque de 394.29€

Approbation à l'unanimité

7 Délibération n°2023.59

La commune de Saint Sérotin souhaite adhérer à la SMAEP (service de l'eau).

Approbation à l'unanimité

8 Epareuse

Le conseil demande à M Loison Olivier la possibilité de passer l'épareuse sur la commune. M le maire donnera la liste des zones à travailler.

Approbation à l'unanimité

9 Contrats des agents

- Chrsitine BAILLEUL 16 h27 annualisé soit 14h/semaine scolaire et 27h30 en semaine de vacances en CDD.
- Marie Pierre BEGHIN 28H30 en CDI (cantinière et mise à disposition de la CCYN pour la garderie du matin et du soir)
- Sophie DE LOS RIOS 14H70 annualisé en CDD : Ménage à la mairie et à l'école primaire
- Nicolas BLONDET 35h en CDD est passé en CDI au 5.09.2023 donc création d'un poste d'Adjoint technique principal 1 ère classe : **Délibération n°2023.60**
- Approbation à l'unanimité

10 Délibération n°2023.61

Convention de mise à disposition, pour l'année 2023-2024, d'animateurs sportifs de la CCYN pour les classes de l'école de CUY avec pour missions :

- L'encadrement des élèves lors des activités sportives en lien avec le projet d'école et le projet pédagogique de la classe,
- Le développement d'activités sportives.
- Le taux horaire par animateur est fixé à 25€ et par intervention sur site ; les autres charges administratives et financières étant facturées au coût réel.

Approbation à l'unanimité

Pour 2024-2025 , l'objectif de garderie communale serait que la commune réalise ce service en interne, il faudrait des personnes titulaires du BAFA, 2 le matin et 3 le soir.

Deux agentes de la commune sont inscrites pour le passer dans l'année.

11 Délibération n°2023.62

Il existe un problème récurrent du bassin d'orage lors de fortes pluies.

Un devis a été demandé à la société CHE DE CHAILLOT à Michery. Le montant s'élève à 4500€ HT soit 5400€ TTC pour curer le bassin d'orage

Approbation à l'unanimité

12 Facture EDF de l'école primaire : Elle est passée de 7000€ en 2020 pour 22 000€ en 2023. Il est proposé de faire réaliser une étude par l'ATD pour y aménager un appartement et un studio pour optimiser le bâtiment.

Approbation à l'unanimité

13 Informations sur la situation de Gérald THIESSON

14 VIV' EAU changement officiel le 28/8/23 à 15h00

15 Pour les impôts 2024, Le conseil municipal ne souhaite pas de supplément sur la fiscalité car les bases nationales ont déjà terriblement augmenté.

Approbation à l'unanimité

16 Délibération n°2023.63

SMAEP

La SMAEP va gérer les redevances assainissement suite à l'arrêt de la SAUR au 1^{er} octobre 2023.

Une convention est rendue exécutoire à la date du 1^{er} octobre 2023 et pour une durée de 5 ans.

Approbation à l'unanimité

17 Une visite de la station d'épuration est organisée le 8/9/23. De nombreux membres du conseil et de l'équipe communale y seront.

La séance est levée à 22h30